

Le diamant d'investissement, nouvel actif de diversification ?

A l'heure où les épargnants sont désespérément à la recherche de rendement, les offres en matière d'investissements alternatifs abondent. Depuis deux ans, un nouveau produit refait surface : le diamant d'investissement. Reste que s'offrir une part d'éternité n'est pas sans risque. Enquête.

Le rapport publié par la société de conseil Bain et Company est formel : la demande mondiale en diamant va progresser en moyenne de 6 % par an jusqu'en 2020. En cause, la « folie du diamant » qui gagne de nouveaux marchés tels que l'Asie ou le Moyen-Orient. Pierre de fantasmie, elle bénéficie depuis les années 1940 d'une image mythique, celle d'un objet éternel et indestructible, témoin de l'engagement marital. La société De Beers, n'est pas étrangère à cet engouement, analyse le rapport. La campagne marketing du groupe « *un diamant, c'est pour toujours* » a largement participé à placer la bague de fiançailles comme préalable indispensable à toute demande en mariage aux Etats-Unis, puis, plus tard, en Asie. Alors qu'en 1966, seuls 6 % des demandes en mariage au Japon étaient accompagnées d'une bague, cette proportion a atteint 77 % en 1990. De ce fait, le commerce diamantifère s'est fortement accru. Aujourd'hui, les ressources pour ce métal précieux sont de plus en plus limitées. La demande s'accroît, la production stagne et, en conséquence, les prix enflent. A cela s'ajoute la crise financière

qui a fortement ralenti les dépenses liées à l'exploration. Ainsi, la tension entre l'offre et la demande devrait s'intensifier au cours des prochaines années, tirant les prix à la hausse. Autant d'éléments qui incitent les investisseurs à regarder de plus près cette pierre comme une classe d'actifs à part entière.

Des véhicules d'investissement encore très peu développés

Reste que, pour l'heure, l'offre en matière d'investissement est très peu développée. En France, les sociétés de gestion qui proposent de l'investissement diamant à leur clientèle sont inexistantes. Il semble réservé aux boutiques physiques ou e-boutiques qui permettent aux particuliers l'achat de pierres destinées à être stockées puis revendues. Le diamant de bijouterie, lui, échappe à toute forme de spéculation : « *Il s'agit là d'un achat passion. En général, lorsqu'un particulier fait l'acquisition d'un bijou ce n'est pas dans un but de plus-value. Il faut bien avoir à l'esprit qu'en sortant de la boutique, la pierre a déjà perdu de sa valeur. Ou plutôt le montant payé ne correspond pas à la valeur de marché, au sens du*



Jean-François Faure
AuCOFFRE.com

négoce. Au moment de la revente, difficile donc d'envisager une plus-value », analyse Thomas Morel, expert en diamant et ancien directeur de Diamond Trading Company (De Beers) en France. Et d'ajouter : « *Pour investir sur le diamant, il faut donc pouvoir acheter le plus en amont possible sur la chaîne de valeur. Car à chaque fois qu'il y a revente, il y a des marges qui rémunèrent les intervenants* ».

A Londres, Laurent Leclercq, partner au sein de la société de conseil en investissement Argenthal a accompagné la création de DMA (Diamond Manager Advisor). Ce fonds d'investissement dédié aux diamants se place exclusivement sur des pierres de un à cinq



carats : « *Le seul moyen d'avoir un prix net asset value toute les semaines* », précise t-il.

En effet, en l'état, difficile d'obtenir une cotation de ces pierres précieuses. Le Rapaport est aujourd'hui la seule cotation qui permet de donner un prix du diamant en prenant en compte le critère de la graduation de couleur et l'échelle de pureté. Pour Nicolas de Saint-Ivy, directeur de Diamant-Gems, « *les diamants destinés à l'investissement sont ceux qui possèdent les plus hautes notations en termes de couleur, de pureté et de taille* ». Ainsi, les diamants d'investissement sont des pierres d'une qualité très supérieure à celle des pierres destinées à la joaillerie. Reste que ce marché est extrêmement limité. Celui-ci représente 60 milliards de dollars dans le monde, dont la très grande majorité est destinée à la bijouterie. Le marché de l'investissement, quant à lui, ne dépasserait pas le milliard de dollar. Si la performance du Rapaport est souvent vantée en comparaison de celle des indices boursiers tels que le CAC ou le Dow Jones, et

notamment depuis la débâcle de 2008, il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'un marché restreint dont les volumes d'échange n'ont rien à voir avec ceux des indices financiers internationaux.

Des taux de rendements séduisants

Depuis dix ans, le Rapaport progresse de 10 à 15 % chaque année. Ainsi, « *un particulier qui a fait l'acquisition d'un diamant d'investissement de très bonne qualité en 2010, qui l'a conservé sous scellé et gardé en coffre durant deux ans pour le revendre en 2012 a enregistré une plus-value de 20 à 25 %* », détaille Nicolas de Saint Ivy. A la condition toutefois que le raisonnement se fasse hors TVA. « *Il est vrai qu'une personne qui opte pour un diamant d'investissement en France va devoir payer la TVA. Il faudra alors laisser passer une bonne année et demie avant de pouvoir amortir les 20 % de décote* », précise Nicolas de Saint Ivy. Avec le fonds DAM, Laurent Leclercq espère pouvoir servir aux investisseurs un rendement annuel entre 5 et 8 % rendu



Jean-Pierre Rondeau
La Compagnie des CGPI

possible par une gestion dynamique. En clair, via des mouvements de trading.

Quelle offre pour le petit épargnant ?

Etant donné la petitesse du marché et le haut niveau du ticket d'entrée, peu de particuliers peuvent aujourd'hui se placer sur les diamants d'investissement via un fonds dédié. Certains se replient sur l'achat de titres de sociétés exploitantes, les plus aventureux optent pour les ETF. Pour autant, le diamant physique, actif tangible, attire de plus en plus les investisseurs. Jean-François Faure, fondateur du site AuCOFFRE.com a lancé fin novembre 2013 un site de trading en ligne destiné au diamant. Son offre est celle d'une plate-forme de négoce monoproduit. InvestDiamond.com propose à l'épargnant la possibilité de se placer sur le diamant de manière dématérialisée, évitant ainsi la perte liée à la TVA. Les pierres, achetées à Anvers, transitent par la Belgique pour arriver en Suisse où elles sont stockées sous haute surveillance aux Ports Francs de Genève, zone non assujettie à la TVA. Via cette formule, un épargnant particulier peut se placer sur le diamant avec un ticket d'entrée minimum aux alentours de 12 €. Concrètement, il achète une fraction de lot de diamant. Les cours sont mis à jour en temps réel sur la plate-forme internet en fonc- →

tion de l'offre et de la demande et de la cotation de la pierre sur le Rapaport. Courant janvier 2014, InvestDiamond.com devrait arriver aux Etats-Unis. Un marché pour lequel le président fondateur nourrit de grands espoirs : « Aux Etats-Unis, les épargnants doivent se constituer eux-mêmes leurs retraites. Pour eux, la diversification est essentielle. Le site que nous proposons va répondre à une vraie attente outre-Atlantique ». Seul impératif : avoir suffisamment d'investisseurs actifs pour que ce marché fermé fonctionne.

Un risque non négligeable

Quant à la question du risque d'un tel placement, les professionnels du secteur se veulent rassurants. Pourtant, durant six mois en 2013 le Rapaport a stagné. « Le marché s'est arrêté en 2013. De nombreux investisseurs ont assimilé la baisse de l'or à celle du diamant et se sont retirés », détaille Nicolas de Saint Ivy. Aujourd'hui, le marché est reparti à la hausse.

Même son de cloche du côté de Thomas Morel qui n'imagine pas l'arrivée d'une bulle spéculative sur la pierre précieuse : « Si sur le court terme, il peut y avoir des pics et des accidents, sur le long terme, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, l'offre étant structurellement inférieure à la demande, elle-même en forte croissance, notamment du fait de l'appétit des pays émergents. L'augmentation a été régulière et constante depuis dix ans et compte tenu de sa dimension « émotionnelle » les valeurs du diamant ont plutôt bien résisté au choc financier de 2008-2009, apparentant ainsi la pierre éternelle à un investissement défensif ! Enfin, le métier a beaucoup évolué depuis dix ans : les certificats assurent une valorisation objective des pierres, et la législation internationale une meilleure traçabilité ».

Reste que dans le secteur, les

échecs sont bien plus nombreux que les histoires à succès. La société luxembourgeoise Elite Advisor, spécialiste des investissements alternatifs a récemment essuyé un gros revers. Son fonds Nobles Crus n'ayant plus les liquidités nécessaires pour faire face aux retraits des institutionnels des OPC. Le président de La Compagnie des Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants Jean-Pierre Rondeau, met en garde contre ces produits qu'il juge très risqués : « Elite Advisor s'est également placé sur les diamants. Ces produits alternatifs qui peuvent paraître très attractifs sont de véritables bombes à retardement ». Et de poursuivre : « Le diamant est une matière première aux prix incontrôlés. Il existe pratiquement une cotation pour chaque qualité de pierre. Impossible donc de se placer sur le diamant comme on se placerait sur les marchés financiers car il n'y a tout simplement pas de marché ! Il ne faut pas oublier que, dans les années 1980, des centaines de petits épargnants se sont retrouvés ruinés. L'affaire des bijoutiers Chaumet (cf. encadré ci-contre) a laissé un souvenir douloureux à de nombreuses personnes. Aujourd'hui

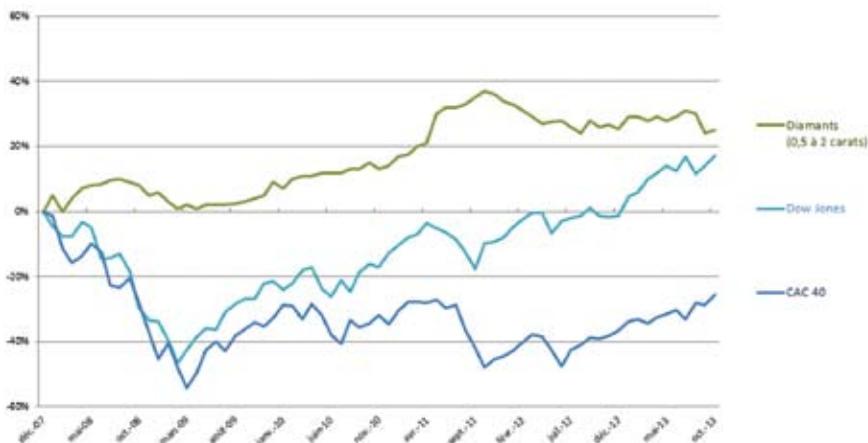
La faillite des frères Chaumet

En 1987, l'entreprise de joaillerie dirigée par les frères Jacques et Pierre Chaumet dépose le bilan, avec un passif de 1,4 milliard de francs. En cause : de lourdes pertes sur l'activité achat-revente de diamants suite à l'effondrement des cours. « De grandes fortunes parisiennes, souvent politiques, perdirent des millions de francs, non pas seulement par les pierres qu'elles détenaient, mais parce qu'elles avaient prêté ces sommes aux frères Chaumet que ceux-ci rémunéraient à près de 30 % quand les taux étaient alors de l'ordre de 12/14 %, de mémoire. Ces diamantaires se servaient de ces prêts officieux pour acheter des stocks de diamants dont les prix se démultipliaient très vite », se souvient Jean-Pierre Rondeau. Suite à la chute brutale des cours, les deux hommes ont été poursuivis pour « banqueroute, escroquerie, abus de confiance et exercice illégal de la profession de banquier ». L'entreprise familiale a ensuite été rachetée par le groupe LVMH. ■

nous observons le retour de ces produits. La Compagnie des CGPI souhaite que ses membres restent à l'écart de ces placements très risqués ».

Chloé Consigny ■

Evolution en % du prix du diamant d'investissement versus Dow Jones et CAC 40



Sources : banque-france.fr, pricescope.com, abcboerse.com, finance.yahoo.com